

ASSEMBLEE GENERALE DU FOYER RURAL 2017

aura lieu le **Samedi 16 Septembre 2017 à 16h00**

Salle du Foyer Rural

Chers adhérent(e)s et habitant(e)s de Saint-Gervais,

Depuis un an, notre équipe de bénévoles presque entièrement renouvelée a repris les rênes du Foyer Rural afin de lui donner un nouveau souffle.

Nous avons proposé des activités et des manifestations variées, avec la volonté de créer des liens, ou de renforcer ceux qui existent, entre les habitants du village.

Afin de faire le bilan de cette année et d'envisager les actions pour l'année à venir, nous vous convions à notre Assemblée Générale Ordinaire.

Rappel : Toute personne qui le souhaite peut assister à l'AG. Cependant seuls les adhérents majeurs peuvent voter. Chacun a le droit à une voix (article 4 des statuts du Foyer Rural).

Les adhérents ne pouvant être présents doivent remplir un pouvoir et le remettre à la personne du CA de leur choix.

Si nous n'avons pas le quorum du CA, les votes seront effectifs à la majorité absolue des présents une demi-heure après l'heure de convocation.

ORDRE DU JOUR

I. Bilan moral 2016-2017

Vote : approbation du bilan moral 2016-2017

II. Bilan comptable 2016-2017

Vote : approbation de l'exercice financier 2016-2017

III. Élection du tiers sortant du Conseil d'Administration

Désignation des sièges proposés au renouvellement

Appel à candidatures

Vote : élection du tiers sortant du Conseil d'Administration

Rappel : En accord avec les statuts du Foyer rural, tous les ans, 3 sièges au Conseil d'administration sont démissionnaires, afin de renouveler les instances dirigeantes (Bureau et CA).

Les personnes démissionnaires peuvent se représenter si elles le souhaitent.

Toute personne souhaitant avoir des informations sur le Conseil d'Administration et le Bureau du foyer avant de se présenter peut contacter M. Lecocq, président du foyer (06.59,64,47,03)

IV. Projets année 2017-2018

V. Fixation du montant des cotisations 2017-2018

Vote : Fixation du montant des cotisations 2017-2018

VI. Questions diverses